



Paris, le 25 novembre 2011

Présentation des Notes d'analyse

« Les enjeux du financement d'une politique climatique mondiale »

Vendredi 25 novembre 2011

par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Comme vous le savez, le **sommet de Durban** commence **ce week-end**. Le Centre d'analyse stratégique contribue aux débats, comme à son habitude depuis bientôt trois ans, dans un souci de clarification des enjeux, mais aussi dans celui d'être force de propositions sur un sujet qui est évidemment très complexe.

La question que nous nous posons est de savoir ce qui peut ressortir de ce sommet.

Cette question, nous avons voulu l'aborder en prenant du recul, à travers **trois notes** :

- a) une première note relative à **la politique climatique américaine** ;
- b) une deuxième note sur **les instruments économiques mobilisables pour lutter contre le changement climatique** ;
- c) une troisième note enfin **sur les financements innovants au service du climat** ;

Rappelons brièvement le contexte :

- **Fin 2009, à Copenhague, les observateurs espéraient la signature d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto**, étendue à l'ensemble des parties prenantes autour d'un objectif de réduction d'émissions ambitieux. Cette issue, défendue par l'Europe, aurait pu être une construction dite « *top-down* » dans laquelle chaque pays, y compris les États-Unis et la Chine se voyait imposer des objectifs contraignants, dans l'esprit du système de Kyoto. **Ce n'a pas été le cas**. Un début d'accord a pourtant été trouvé entre les États-Unis, la Chine et les grands pays émergents, auquel s'est ralliée l'Union européenne : mais, la logique en a été tout autre. **Le sommet de Copenhague a marqué l'abandon de la logique « *top down* », pour une logique « *bottom up* » dans laquelle chaque pays choisit son propre objectif de réduction.**

- **Fin 2010 à Cancùn, un accord** reprenant celui de Copenhague a cette fois été **signé** par l'ensemble des pays avec une annexe listant les objectifs de réduction des différents pays, choisis par chacun d'entre eux. **Manque de chance, l'addition de ces objectifs librement choisis par chacun des pays ne permet pas de garantir la protection de l'équilibre climatique** : le *Potsdam Institute for Climate Impacts Research* calcule ainsi que leur mise en oeuvre aboutirait à une hausse des émissions mondiales de 10 % à 20 % d'ici à 2020. Dans ces conditions, **la probabilité que le réchauffement mondial dépasse 3 °C d'ici à 2100 serait de 50 %**. Il y a 15 jours, **l'Agence Internationale de l'énergie a confirmé que la mise en oeuvre des politiques climatiques prévues par les gouvernement nous mènent vers une augmentation de 3,5°C de la température moyenne mondiale à long terme : c'est 1,5°C de trop par rapport à l'objectif de stabilisation à 2°C tiré des scénarios du GIEC.**

Dans ces conditions, **l'enjeu le plus important de la conférence de Durban aurait pu être celui d'amener les pays à relever d'eux-mêmes le niveau de leurs efforts. Les conclusions de la première note indiquent que Durban ne remplira probablement pas cet objectif.**

Le sommet de Durban n'est pas une étape négligeable pour autant. Il s'agit en effet de **rendre opérationnelle l'architecture « *bottom up* » prévue par l'accord de Cancùn et d'adopter des outils économiques innovants et efficaces** susceptibles d'accélérer la lutte contre le changement climatique. Il s'agit enfin de **s'entendre sur des sources de financement « additionnels », c'est-à-dire nouvelles et supplémentaires par rapport aux flux existants, à plus long terme.**

I - La première note revient sur les horizons de la politique climatique américaine

Les États-Unis illustrent toute **la difficulté de réaliser la transition énergétique**, aussi coûteuse qu'indispensable à la lutte contre le changement climatique.

L'arrivée au pouvoir de Barack Obama, qui annonçait son intention de s'engager dans l'action contre le changement climatique, **avait suscité l'espoir de la communauté internationale** : le compromis de Copenhague et les accords de Cancùn résultent d'ailleurs directement de l'implication des dirigeants américains et chinois.

Mais la crise économique a rebattu les cartes et rendu prioritaires les politiques de relance de la croissance: **force est de constater qu'aujourd'hui les principales préoccupations de Washington s'éloignent de plus en plus du développement durable pour se concentrer sur l'emploi** : Barack Obama a ainsi affirmé en octobre dernier qu'il n'avait « *aucun doute sur le fait que les défis les plus urgents [auxquels les Américains faisaient face] consistaient à redresser la croissance économique et à créer des emplois* », ajoutant qu'il « *n'était désormais plus temps d'attendre qu'un Congrès dysfonctionnel fasse son travail* » et que si ce dernier « *ne prenait pas les mesures nécessaires, il le ferait* »

Les préoccupations relatives au changement climatique ne font donc plus partie des priorités au sommet de l'agenda politique !

L'abandon des propositions de loi climatiques au Congrès, la décision de la Cour suprême restreignant les initiatives des États et les actions entreprises par l'opposition républicaine pour bloquer la réglementation de l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement (EPA) ont conduit à un essoufflement des ambitions présidentielle : **les élus de la « rust belt »**, le berceau historique de l'Amérique industrielle, ne remettent plus en cause la responsabilité humaine dans l'augmentation de la température mondiale, mais **soulignent à présent l'incompatibilité des investissements qu'impliquent les réductions d'émissions avec la résorption du déficit public et le financement prioritaire du plan de relance** de la croissance américaine.

La politique énergétique des États-Unis se recentre ainsi de plus en plus sur une stratégie de sécurité énergétique, prévoyant l'exploitation des importantes réserves domestiques d'hydrocarbures, la réduction de la dépendance aux importations – constante de la politique américaine depuis Nixon –, le recours à des alternatives énergétiques, et enfin l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports et du bâtiment.

Plus grave encore, on assiste à un recul dans l'opinion publique des préoccupations relatives au changement climatique.

Si une conscience écologique prend forme dans la société américaine depuis quelques années, **un retournement de tendance semble bien avoir eu lieu depuis le début de la crise : en 2008, 67 % des Américains s'avouaient « très inquiets du changement climatique » ; ils ne sont plus, selon un sondage Gallup de mars dernier, aujourd'hui que 51 % à tenir le même discours.** Un autre sondage réalisé par Ipsos Mori l'été dernier indique que seul un peu plus d'un quart de la population cite spontanément le changement climatique comme le problème environnemental le plus préoccupant, une appréhension qui vient après celle des conséquences de la surpopulation mondiale.

Cette évolution laisse craindre un retour du climatoscepticisme : au diapason de Rick Perry, gouverneur républicain du Texas, la plupart des candidats aux Primaires du Parti conservateur, semblent estimer que « *la preuve scientifique de la responsabilité humaine dans le phénomène de changement climatique n'est pas définitivement établie* ». Seul, Jon Huntsman Jr. déclare faire confiance aux scientifiques : mais il ne récolte pour le moment que 2 % des intentions de vote des électeurs républicains !

Barack Obama lui-même semble avoir réorienté la politique qu'il souhaite mener : cette année, **les questions climatiques n'ont pas été mentionnées lors du *Discours sur l'État de l'Union au Congrès***, qui a traditionnellement valeur de programme politique pour les mois suivants. D'autre part, la présentation officielle de la politique énergétique, essentiellement axée sur le thème de la sécurité de l'approvisionnement, n'abordait que très marginalement la question des émissions de gaz à effet de serre. Le Président américain, qui s'exprimait à Harvard devant un public d'étudiants, a laissé entendre que le changement climatique était avant tout une préoccupation pour les générations à venir.

Désormais, le seul espoir de voir émerger un instrument efficace de régulation des gaz à effet de serre aux États-Unis repose sur l'EPA, l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement, qui a mandat pour s'attaquer aux émissions nocives dans l'atmosphère, **et à certains États, qui ont d'ores et déjà posé les bases de trois marchés d'échange de permis d'émissions de gaz à effet de serre** qui couvrent plusieurs États.

Sur le plan international, les États-Unis déclarent qu'ils ne sont pas opposés à un nouvel accord mondial mais soulignent que les discussions à ce propos ne devront commencer qu'après la mise en oeuvre des mesures adoptées à Cancùn, dont la déclinaison devra être l'enjeu principal de la conférence de Durban. **Washington est également résolument opposé à tout engagement dans un nouvel accord sur le modèle du Protocole de Kyoto.**

Les leçons à tirer de cette prise de positions sont claires : l'enjeu principal de Durban ne sera pas de relever les objectifs de réduction des différents pays : les présidents américain et chinois ont indiqué que ces objectifs feraient l'objet d'une nouvelle discussion après le prochain rapport du GIEC, prévu en 2014, soit après les élections présidentielles chinoise et américaine. **La conférence de Durban va donc au mieux consister à décliner l'accord de Cancùn, et à prolonger la construction « bottom-up » initiée à Copenhague et actée à Cancùn.**

Elle peut cependant permettre de mettre en place un certain nombre d'outils économiques. **Depuis le rapport Stern, nous savons que la lutte contre le changement climatique va être coûteuse et que nous devons mettre en place sans tarder les instruments économiques les plus efficaces** pour éviter que l'investissement requis ne devienne irréalisable: **c'est l'objet de la seconde note.**

II - Cette deuxième note analyse les instruments économiques qui peuvent être mis au service du climat

Si les solutions mises en place par la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique consistaient en un accord de type « *top down* », je vous aurais dit que l'instrument le plus efficace était un marché carbone mondial ou une taxe carbone unique permettant d'instaurer un prix unique mondial du carbone : c'est le rêve des économistes du climat. Nous n'en sommes malheureusement pas là !

Revenons donc à la réalité : **nous ne sommes plus dans l'architecture du Protocole de Kyoto, dans laquelle on impose à chaque pays une réduction déterminée de ses émissions. Nous nous dirigeons vers une architecture climatique « polycentrique » dans laquelle chaque pays choisit son objectif de réduction**, qui peut néanmoins conduire à une certaine efficacité.

Qu'entend-on par « architecture polycentrique » ? C'est un terme emprunté à la première femme ayant reçu le prix Nobel d'Économie Elinor Olstrom en 2009. **On sous-entend ici que chaque État, conscient des impacts futurs (mais aussi présents) du changement climatique, prend des engagements environnementaux de manière unilatérale et donc des engagements non contraignants.** Ainsi, la Chine s'astreint à des seuils d'émissions (en émissions par unité de PIB) et « teste » des instruments économiques à échelle locale : des marchés de permis d'émissions (à l'image de l'ETS européen) et des taxes carbone prennent forme au niveau des villes. La Nouvelle-Zélande a d'ores et déjà un marché de type ETS. L'Australie vient d'en poser les bases, en imposant dans un premier temps une taxe qui évoluera ensuite en marché de permis. Les États-Unis, s'ils sont loin de voter une loi fédérale, voient néanmoins l'émergence de marchés carbone régionaux sur une base volontaire. Pour résumer, on voit émerger un ensemble d'initiatives dispersées.

Dès lors, l'enjeu de Durban, comme des prochaines conférences sur le climat, consiste pour les instances onusiennes à tenter d'articuler l'ensemble de ces initiatives en réformant certains instruments existants ou en en créant de nouveaux.

Trois idées me semblent ressortir de la note intitulée « Les instruments économiques au service du climat » et du rapport correspondant.

1) Relier les marchés entre eux : Les Européens possèdent un marché ETS efficace aujourd'hui mais qui sera encore plus intéressant à l'avenir si l'on souhaite que l'Europe participe à la construction d'un mécanisme climatique coordonné à l'échelle internationale. On peut effectivement **envisager que notre marché ETS soit raccordé à d'autres initiatives émergentes.** Ce que l'on montre dans cette note, c'est qu'il faut être prudent : **tout raccordement n'est pas bon à prendre.** L'un des points principaux à considérer avant de raccorder les marchés est de **veiller à la compatibilité des objectifs poursuivis.** Par exemple, si l'Union européenne se préoccupe avant tout de la modération effective des émissions, elle attachera davantage d'importance à l'additionnalité des mécanismes de projet, alors que d'autres pays, soucieux de bénéficier de gisements d'abattement à bas coût, pourront être plus laxistes quant aux projets retenus. Ainsi un raccordement de ces initiatives empêchera l'Europe de « filtrer » les mécanismes de projet. Plus généralement, les gains retirés d'un raccordement dépendront notamment des potentiels de réduction du pays auquel l'Europe se raccorderait, de la valorisation de la protection du climat ou encore des priorités politiques de court et moyen terme. Tant que les priorités de chacun ne sont pas plus proches les unes des autres, il est peu probable qu'à moyen terme les pays cherchent à relier leur marché « carbone ». **Dès lors, l'idée serait de préparer, dans les mois à venir, les conditions d'une expérimentation d'échange de quotas de CO₂ entre le marché européen et celui d'autres pays.**

2) Des initiatives sectorielles : L'approche sectorielle constitue une voie intéressante, évoquée par certains pays (Australie, Norvège, l'Union européenne ou encore les États insulaires) dans les négociations comme un compromis intéressant entre ambition et réalisme. Elle **consiste à réguler les émissions de toutes les entreprises d'un secteur, fortement émetteur de gaz à effet de serre, tel que l'acier, le verre, le ciment, le papier, soit à travers un prix de la tonne de CO₂ émis, soit à travers un marché de quotas.** Elle présente un **avantage important : la négociation peut se faire entre industriels d'un même secteur aux problématiques communes, ce qui facilite l'obtention d'un accord.** L'objectif premier de cette option est avant tout de **rétablir une neutralité concurrentielle entre les entreprises de différents pays** d'un même secteur soumises à des régulations plus ou moins contraignantes selon les pays, régulations qui influent directement sur le prix des biens vendus. Ainsi cette

neutralité concurrentielle est-elle particulièrement importante pour les entreprises qui émettent de fortes quantités de gaz à effet de serre tout en étant particulièrement exposées à la concurrence internationale. Un tel accord serait essentiel pour la Commission européenne, qui pourrait craindre que ses industries ne se délocalisent pour échapper à la régulation. **L'idée serait donc de favoriser la constitution d'accords sectoriels à Durban.**

3) Encourager les expériences : la dernière idée phare de cette note, c'est qu'il faut envisager cette nouvelle architecture polycentrique, comme un moyen d'« expérimenter », de mettre en pratique de nouvelles idées. Par exemple, il serait intéressant de réfléchir à la réforme des mécanismes de projets dont je viens de parler, qui sont réalisés dans des pays hors « Annexe I », c'est-à-dire les pays en développement auxquels le Protocole de Kyoto n'assigne pas d'objectif de réduction d'émissions, et financés en partie par les pays développés. Cette réforme pourrait consister à **ne financer que les projets dont l'additionnalité des réductions d'émissions serait simple à vérifier, à financer avec une décote ceux pour lesquels cette vérification serait plus difficile** (ce qui voudrait dire que pour un projet permettrait d'économiser deux tonnes de CO₂, on n'en financerait qu'une). Une autre solution consisterait à **financer des programmes de réduction d'émissions** proposés par un pays, tel l'amélioration de l'efficacité énergétique. Autre possibilité, s'affranchir de la stricte comptabilisation des règles du secrétariat de l'ONU contre le changement climatique et adopter d'autres initiatives et d'autres comptabilisations. C'est ainsi que **les Japonais proposent de faire porter l'effort sur la diffusion des technologies propres en négociant des accords bilatéraux avec des pays en développement**, portant sur le financement de technologies propres avec leur équivalent en émissions de dioxyde de carbone évitées. C'est ainsi que se sont développés **d'autres mécanismes économiques permettant d'acheter des quotas de CO₂ : la Chine** souhaite mettre en place le **Panda Standard**, qui se focalisera en premier lieu sur **les projets touchant à l'agriculture et aux forêts**. Les **crédits VCS (Voluntary Carbon Standard)** connaissent un **fort succès sur le marché volontaire d'échanges de permis aux États-Unis**. Le **Gold Standard**, soutenu par près de 65 organisations non gouvernementales, pourrait lui aussi avoir un bel avenir devant lui, d'autant que ses critères d'évaluation sont plus stricts, notamment en termes de retombées économiques et sociales. **Cette multitude de standards et d'instruments économiques doit, à notre sens, être encouragée et être considérée comme un moyen d'expérimenter différentes modalités et règles, permettant d'apporter une solution au problème d'additionnalité (et d'intégrer de nouveaux acteurs dans l'architecture climatique mondiale)**. Ces standards devraient néanmoins être reconnus par la CCNUCC, qui rendrait alors compte de l'ensemble des transactions effectuées, afin d'éviter le double comptage.

Une telle architecture permettra donc de « tester » différents instruments économiques et de les généraliser lorsque dans quelques années sera signé un nouvel accord mondial. Elle doit également permettre de continuer à aider les pays en développement à emprunter un sentier de croissance plus sobre.

III - La dernière note concerne les financements innovants au service du climat

J'en viens donc à la troisième note du dossier, dont l'enjeu est de trouver les financements afin d'aider les pays en développement. Ce sujet est vaste, car de nouveaux financements sont à trouver pour les objectifs de développement (les Objectifs du Millénaire pour le Développement), aussi bien que pour le climat et que pour la consolidation de nos budgets.

Mais restons sur les dépenses liées au climat dans les pays en développement. Le montant des investissements est à la taille de l'enjeu, car **ces pays doivent massivement investir pour répondre à l'augmentation de leurs besoins énergétiques** (liés à leur développement économique), pour **s'orienter vers nouveau sentier de croissance plus sobre en carbone**, mais également pour **s'adapter aux effets du changement climatique**, qui toucheront bien plus durement les pays en développement ou les pays les plus pauvres.

À Copenhague, puis à Cancún, **les pays développés ont promis de mobiliser près de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020** pour des actions dans les PED, en plus des aides déjà existantes. Cette cible à l'horizon 2020 est ambitieuse au regard des financements actuels : **les fonds publics** pour les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique **ne s'élèvent aujourd'hui qu'à une dizaine de milliards** mais c'est un début et surtout un chiffre indicatif.

De nouvelles sources de financement doivent être mobilisées. Première solution et première proposition désormais classique : réserver une part du produit de la vente aux enchères des quotas de CO₂ pour le financement de projets d'atténuation des émissions et d'adaptation au changement climatique. Avec 70 % des quotas vendus aux enchères en 2020 et un prix du permis de 20 € par tonne de CO₂, le marché ETS rapporterait 20 milliards d'euros en 2020. Bien sûr, il sera alors tentant de les allouer à d'autres postes: budgets nationaux, redistribution vers les nouveaux pays membres, R&D etc, mais une partie, qu'il reste à déterminer, sera destinée aux PED.

Deuxième solution : la taxation des produits financiers. Un peu éclipsé par les rebondissements de la crise grecque, **cet enjeu était l'un des sujets abordés au G20 : pour renflouer les budgets nationaux, mais aussi pour satisfaire les objectifs de développement et de protection du climat.** Des travaux doivent se poursuivre pour **savoir si une taxation sur les transactions financières est envisageable au niveau international.** L'Europe a d'ores et déjà mis sur la table un projet de taxation, cette fois pour financer les budgets nationaux et construire un fonds d'urgence permettant de résister aux futures crises financières. Cela signifie que les positions bougent, car il y a quelques années, une telle solution ne pouvait même être évoquée. **La proposition européenne n'exclut pas de réfléchir à une autre contribution du secteur financier : la taxation des transactions de change par exemple** qui permettrait de lever des sommes importantes. Par exemple, une taxe de 0,005 % sur les transactions de change des quatre principales monnaies (dollar américain, euro, yen et sterling) pourrait rapporter quelque 27 milliards d'euros par an. Une taxe au même taux sur l'euro seul permettrait de lever **10,5 milliards** d'euros chaque année. La recommandation dans ce domaine est simple : **il convient de poursuivre les négociations engagées au G20 de Cannes sur la taxation des transactions financières** sans oublier qu'une partie de cette taxe doit revenir au financement de la lutte contre le changement climatique.

D'autres secteurs pourraient aussi participer à l'effort de financement, notamment les secteurs maritime et aérien. La mise en place d'une taxation des carburants ou d'une inclusion dans un marché de permis des secteurs maritime et aérien permettrait de lever 30 à 40 milliards d'euros par an. Pour le moment, les négociations au sein de l'OACI et de l'OMI progressent, sans qu'aucun accord ne soit trouvé entre les participants sur un instrument de régulation de type taxe ou marché de permis. L'OACI a fixé au secteur aérien international un objectif de réduction d'émissions d'ici à 2020, sans que celui-ci ne soit légalement contraignant. L'idée serait d'obtenir à Durban une accélération de la mise en place de la contribution des secteurs maritimes et aériens.

Au vu des difficultés de mise en œuvre et de la lenteur des négociations, l'argent promis aux PED viendra d'un ensemble de sources. Il est néanmoins peu probable que ces revenus atteignent la somme promise. Mais **l'accord de Cancùn le précise bien : cet argent pourra venir du secteur public, comme du privé. Ainsi l'important est d'utiliser le plus efficacement possible les fonds publics.** D'abord, **il est important de créer un climat d'investissement favorable** : cela passe idéalement par un prix du carbone afin de rendre les projets sobres en carbone compétitifs par rapport aux technologies traditionnelles. **Cela passe aussi par la suppression des subventions aux énergies fossiles**, souvent pratiquées dans les pays en développement. D'autre part, **les fonds publics peuvent être utilisés via des instruments financiers permettant de corriger certaines imperfections de marché.** Investir dans des pays en développement n'est pas toujours évident : les droits fonciers sont parfois flous, la corruption peut être élevée. Ces projets présentent donc un risque important. **En plus de ces difficultés, les projets sobres en carbone souffrent de risques spécifiques, car les technologies sont parfois mal connues et peu développées. Sans compter qu'elles sont très capitalistiques** contrairement à des technologies plus traditionnelles comme les centrales à charbon, à gaz etc, ce qui pose des problèmes de liquidité. Les subventions, garanties, prêts bonifiés, injection de capitaux propres sont autant de moyens pour les gouvernements de corriger ces imperfections de marché. **Ces instruments répondent chacun à un objectif : apporter des liquidités, transférer une partie du risque, ou diminuer le risque perçu.** Chaque instrument a ce que l'on appelle un « effet de levier », soit une capacité à faire affluer des fonds privés à partir d'une somme (ici publique) de départ.

Les fonds publics devront promouvoir l'investissement privé et s'attacher à rechercher l'effet de levier maximal.

L'autre partie de ces fonds sera utilisée dans des instruments financiers, via des fonds multilatéraux spécialisés (type Fonds vert) ou directement en fonds propres. **Ainsi, si les gouvernements investissent 15 à 20 milliards dans de tels instruments, ils pourraient espérer attirer plus de 100 milliards de fonds privés.** Bien sur, nul ne peut prévoir exactement quel sera l'effet de levier à terme de ces instruments et on ne peut demander au privé de porter l'ensemble de la politique de lutte contre le changement climatique. **Mais il existe un potentiel d'investissements sobres en carbone encore inexploité vers lequel il faut réorienter le privé grâce à une partie des fonds publics : c'est une stratégie win-win.**

Enfin, nous oublions trop souvent que rien ne sert de proposer des instruments compliqués si on ne sait pas les utiliser. **Il y a un manque important de formation, notamment d'ingénierie financière dans les pays en développement** : parfois, la raison pour laquelle les projets ne se réalisent pas, n'est pas que ceux-ci ne sont pas rentables, mais bien que les dossiers de financement sont mal montés. C'est un point qui revient fréquemment dans nos notes sur le développement, la protection du climat : **des avancées notables ne peuvent avoir lieu que par une *capacity building*, soit l'amélioration du climat d'investissement et la formation de nouveaux acteurs dans les pays en développement.**

C'est en ce sens que la note formule les deux recommandations suivantes :

- expérimenter dès 2013, notamment dans le cadre du fonds Climat vert fondé à Cancùn, des mécanismes de financements publics à fort effet de levier destinés à réorienter les fonds privés vers des projets de lutte contre le changement climatique ;

- accompagner la mise en oeuvre de ces instruments financiers par un soutien technique, notamment d'ingénierie financière.

IV - Conclusion

Le paysage climatique polycentrique qui se dessine peut être vu comme un terrain d'expérimentation « grandeur nature » de différents mécanismes économiques et de schémas de coopération. Il permettra également d'éprouver l'engagement environnemental de chaque pays.

Ainsi, dans un premier temps, devraient se mettre en place :

- des mécanismes de projet issus du Protocole de Kyoto, dans une forme renouvelée,
- des mécanismes de projet régis par d'autres modalités, dont les progrès seront suivis par la CCNUCC,
- des accords entre entreprises de différents pays d'un même secteur,
- des financements bilatéraux ou multilatéraux, etc.
- des mécanismes de financement innovants conduisant à une complémentarité optimale entre fonds publics et fonds privés

Après cette première phase, le but consistera à examiner l'efficacité de ces différents instruments et à aller vers une plus grande efficacité économique en ne gardant qu'un certain nombre d'instruments, en envisageant le raccordement de certains marchés

Si nous partons de l'idée qu'un accord international ne sera signé qu'en 2015- 2016, alors la période qui s'ouvre devant nous peut être un terrain d'expérimentations pour des instruments économiques avant de ne retenir que les plus efficaces d'entre eux le moment venu.

• Contact Presse

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr